

ACCUEIL DE LOISIRS / Eté 26

Ouverture du Lundi 6 Juillet au Vendredi 21 Août

La MJC de St Gervais, au travers du personnel qui encadre son accueil de loisirs, est le garant de la sécurité morale, physique et affective des mineurs pendant tout le temps où ces derniers lui sont confiés, conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent règlement fixe les conditions d'organisation de l'accueil de loisirs. Il s'agit d'un ensemble de règles qui doit faciliter la vie à l'intérieur de l'accueil de loisirs et les différents acteurs. Nos accueils de loisirs sont des entités éducatives qui contribuent à l'épanouissement des enfants, dans le respect du rythme de vie personnel et collectif. Nous accueillons les enfants de 3 à 11 ans. **Les enfants nés en 2023 doivent avoir été scolarisés en 25/26**, un certificat de scolarité pourra être demandé lors de l'inscription.

Les repas sont pris au restaurant scolaire de Marie Paradis et préparés par le personnel municipal. Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.

LES GROUPES :

- **Les Moustiques** : enfants nés en 22 & 21 (enfants qui vont rentrer en MS et GS) et ceux nés en 23 ayant 3 ans et déjà scolarisés
- **Les Lucioles** : enfants nés en 20 & 19 (enfants qui vont rentrer en CP et Ce1)
- **Les Scarabées** : enfants nés en 2018 et avant (enfants qui rentrent en Ce2 et plus)

LES ACTIVITES :

Les plannings seront affichés le jeudi pour la semaine suivante et pourront être modifiés en fonction de la météo, du nombre d'inscrits et des souhaits des enfants. Ils sont également consultables sur www.mjcsaintgervais.com dès le jeudi.

ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE :

Accueil le matin de 8h30 à 9h, le soir à partir de 17h30 jusqu'à 18h dans les locaux de l'Accueil Périscolaire de l'Ecole Marie Paradis du lundi au vendredi (hors 14/07). Les temps d'arrivée et de départ sont des moments privilégiés d'échanges entre les parents et les animateurs. Les familles sont donc invitées à prendre un peu de temps avec l'équipe d'encadrement pour s'informer sur le déroulement de la journée de leur enfant, son comportement et son intégration dans le groupe, etc... Elles peuvent aussi informer l'équipe de tout événement extérieur qu'elles jugeraient utile de transmettre en vue d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement de leur enfant pendant son temps de loisirs.

PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.) : Dans le cadre de certains troubles de la santé (allergies, maladies chroniques, ...), la sécurité des enfants est prise en compte par la signature d'un "Protocole d'Accueil Individualisé" (P.A.I.). Dès lors qu'un enfant bénéficie d'un P.A.I., la copie de ce document doit obligatoirement être transmise à l'ALSH lors d'un rv préalable avec le responsable de l'accueil. Si après examen du protocole prescrit par le médecin, la structure ne s'avère pas en mesure de garantir le bien-être et la sécurité physique de l'enfant pendant le temps où elle doit l'accueillir, celle-ci se réserve le droit de refuser la demande d'inscription. Aucune allergie alimentaire ne pourra être prise en compte si un P.A.I. n'a pas été mis en place.

MALADIE : Tout enfant malade (notamment en cas de maladies contagieuses) ou fiévreux doit rester à son domicile. Si l'enfant doit suivre un traitement médical, les parents doivent remettre au responsable de l'Accueil l'ordonnance et l'ensemble des boîtes de médicaments (avec le nom et le prénom de l'enfant inscrits sur chaque boîte).

LES TARIFS : Calculés en fonction du **FOYER FISCAL** de l'enfant et du **QF CAF**, les forfaits sont valables par enfant et pour une même semaine. **Les documents sont à déposer sur votre compte GOASSO.**

Enfants de St Gervais :

Journée : de 6€ à 25.50€ / 4 jours : de 24€ à 95 € / 5 jours de 30€ à 113 €

Enfants "hors commune" mais du département :

Journée : de 18.50€ à 29.50€ / 4 jours : de 68€ à 112 € / 5 jours de 77€ à 132 €

Autres enfants :

Journée : 34.50€ / 4 jours : 126.50 € / 5 jours : 155 €

Prévoir 5 € d'adhésion par enfant, sauf si l'enfant est déjà adhérent.

Pour les habitants de Saint-Gervais, munissez-vous de votre quotient familial CAF du mois en cours pour bénéficier des aides du CCAS (QF inférieur à 3000) et de votre avis d'imposition

Pour les autres communes du 74, seuls les bons vacances de la CAF sont déductibles sur présentation du document original.

Sans présentation des documents, les aides ne pourront être déduites.

CB, Chèques, Espèces, Chèques Vacances acceptés.

Sont compris dans ce tarif : les activités, les repas (y compris les pique-nique) et les goûters.

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

Étape 1 / REMPLIR OU COMPLÉTER VOTRE DOSSIER ENFANT

Préalablement à toute inscription, il est indispensable de constituer ou compléter le dossier de votre enfant sur mjcsaintgervais74.goasso.org en y déposant les documents suivants :

- Dernier Avis d'imposition du responsable légal, pour justifier de votre domicile
- Quotient Familial datant de moins de trois mois
- Justificatif d'aide aux vacances de la CAF le cas échéant
- Fiche de renseignement enfant complétée (Disponible sur Goasso dans l'onglet pièces utiles à la constitution de votre dossier ou sur le site internet de la MJC ou à l'accueil de la MJC).

Étape 2 / SE PRE-INSCRIRE

Vous aurez accès aux pré-inscriptions en ligne sur mjcsaintgervais74.goasso.org comme suit :

A partir du **samedi 30 mai à 9h** pour les enfants de Saint-Gervais (résidents permanents) qui s'inscrivent pour 4 ou 5 jours par semaine.

A partir du **samedi 13 juin à 9h** pour les enfants du département qui s'inscrivent pour 4 ou 5 jours par semaine.

A partir du **samedi 20 juin à 9h** pour les autres inscriptions.

Attention le tarif indiqué dans votre panier ne tiendra pas compte des éventuelles réductions (domiciliation, QF, Bons Vacances...).

Étape 3 / VALIDATION ET INSCRIPTION

Ensuite nous procédons à la validation de votre dossier. Vous recevrez un mail de Goasso qui précisera les jours confirmés et vous avisera du montant à régler.

Vous aurez alors 48h pour effectuer le paiement.

L'inscription ne sera effective qu'après ce règlement.

Attention : passé le délai de 48h, l'inscription sera annulée.

Toute inscription est ferme, définitive et payable au moment de l'inscription. Toute annulation pour convenances personnelles ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf si elle reste exceptionnelle et intervient au moins 14 jours à l'avance.

En cas de maladie, un certificat médical devra être fourni dans les 48h suivant l'absence, le repas du premier jour restera facturé à la famille et les journées mises en avoir ou remboursées.

L'équipe de direction peut refuser l'accueil d'un enfant au sein de la structure en cas :

- D'attitude perturbatrice ou dangereuse,
- De retards répétés ou injustifiés,
- D'attitudes irrespectueuses des parents envers l'équipe,
- D'annulation répétitive de l'inscription de l'enfant
- De non-paiement,

L'exclusion de l'enfant pourra être temporaire ou définitive. Un rendez-vous avec les responsables légaux aura été réalisé précédemment.

POUR LE CONFORT DE VOTRE ENFANT :

Ne pas oublier, chaque jour dans un sac à dos marqué à son nom : des chaussons ou chaussures propres pour l'intérieur, casquette, chaussures adaptées aux activités (éviter les tongs, sandales ouvertes ...), une gourde ou une bouteille d'eau, de la crème solaire, un vêtement de pluie et un pull Et le doudou + couverture pour les enfants qui en ont besoin pour se reposer.

PENSEZ A MARQUER LES AFFAIRES DE VOTRE ENFANT A SON NOM, ADULTES ET ENFANTS S'Y RETROUVERONT PLUS FACILEMENT !

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs et le règlement intérieur de la MJC sont consultables à l'accueil.

MJC : 04.50.47.73.40 / mjcstgervais@wanadoo.fr

Planning sur le site de la MJC dès le jeudi pour la semaine suivante : www.mjcsaintgervais.com

Téléphone Accueil de Loisirs (uniquement pendant l'Accueil des enfants) : 06.75.24.06.54